

Prise en compte des enjeux climatiques

Politique climatique -Trajectoire - Température

Octobre 2025

Table des matières

Le défi du changement climatique	3
Nos engagements.....	3
Engagement 1 : s'aligner sur les Accords de Paris	3
Engagement 2 : faire de l'engagement actionnarial	3
Engagement 3 : former nos collaborateurs et nos clients sur les enjeux climatiques..	4
Engagement 4 : intégrer les risques climatiques dans nos investissements	4
Engagement 5 : participer à des initiatives de place	5
Engagement 6 : évaluer les plans de transition climatique des émetteurs.....	5
Trajectoire climatique des sociétés & température des portefeuilles : notre choix de modèle	6
Philosophie et description du process	6
La mesure des trajectoires climatiques : l'outil ITR (MSCI Research)	6
Notre outil « Celsius »	7

Le défi du changement climatique

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, France, en 2015 et est entré en vigueur en 2016.

Son objectif primordial est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. »

Comme l'exige l'accord, l'Union Européenne a présenté sa stratégie à long terme de réduction des émissions en s'engageant à réduire ses émissions absolues d'ici 2030 d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990.

Nos engagements

Engagement 1 : s'aligner sur les Accords de Paris

Nous avons l'ambition de nous aligner sur les accords de Paris, et avons décidé de nous fixer les objectifs moyen et long terme suivants sur les fonds Actions : aligner la température de nos portefeuilles à 2.5° maximum d'ici 2030, aligner la température de nos portefeuilles à 1.5° d'ici 2050.

Dans ce but, nous avons adopté fin 2023 le modèle ITR de notre prestataire MSCI permettant d'analyser la trajectoire climatique des sociétés individuelles ainsi que des portefeuilles tout en développant notre propre modèle « Celsius » pour monitorer l'intégralité des paramètres climatiques des sociétés et des portefeuilles (appartenance à un secteur à fort impact climatique, objectifs de réduction d'émissions par scope, signature des accords de Paris, initiatives de réduction des émissions, validation SBTi...).

Ces objectifs seront revus tous les 5 ans afin de de se conformer au mieux et au plus tôt aux Accords de Paris.

Engagement 2 : faire de l'engagement actionnarial

A travers notre engagement actionnarial, nous interrogeons les entreprises sur leurs stratégies climatiques et nous participons aux votes en assemblée générale. Amplegest est susceptible de soutenir les résolutions de type Say on Climate si son analyse multicritère issue des points suivants est positive :

a. L'entreprise communique ses risques liés au climat selon un standard reconnu par les investisseurs couvrant les sujets suivants :

- i. Les mesures de gouvernance
- ii. La politique de gestion des risques climatiques

- iii. La description de la stratégie de décarbonation (actions, éléments clés tels que les changements technologiques, le mix produit, la chaîne de fournisseurs, les dépenses R&D)
 - iv. La définition de métriques et d'objectifs de réduction des émissions de carbone.
- b. L'entreprise annonce un objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.
- c. L'entreprise a fixé des objectifs de réduction des émissions de CO2 compatibles avec les Accords de Paris et validés par la science
- d. Les objectifs de réduction des émissions de CO2 couvrent l'essentiel des émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et les catégories les plus significatives du scope 3)
- e. L'entreprise divulgue des objectifs intermédiaires de réduction des émissions de carbone (court, moyen et long terme).
- f. L'entreprise figure parmi les plus grands émetteurs de CO2 et incorpore la réduction des émissions de carbone comme objectif sous-jacent aux rémunérations variables des dirigeants.
- g. L'entreprise ne présente pas de retard par rapport à ses pairs sectoriels en matière de transparence, ambition ou performance.

Engagement 3: former nos collaborateurs et nos clients sur les enjeux climatiques

Afin d'utiliser les outils climatiques développés en interne, nous formons régulièrement nos collaborateurs et notre clientèle sur les enjeux climatiques. Exemple de formations réalisées :

- Bilan carbone personnelle des collaborateurs avec Carbone 4
- Organisation d'une fresque du climat,
- Intervention de Jean-Marc Jancovici lors d'une conférence à destination de nos clients.

Engagement 4 : intégrer les risques climatiques dans nos investissements

Le changement climatique engendre des risques physiques et de transition qui peuvent entraîner des conséquences directes ou indirectes sur la performance économique et financière des entreprises.

Amplegest a décidé d'intégrer prochainement l'indicateur VAR Climat fourni par MSCI. Ce dernier permet de mesurer l'impact potentiel des effets du changement climatique sur la valeur de marché d'un titre à horizon 2100. Ces impacts peuvent être de trois sortes : politiques, technologiques ou physiques.

Pour les trois types d'impacts, le modèle calcule les estimations des coûts et des revenus futurs en fonction du scénario et de l'entreprise, puis applique son modèle financier pour en déduire les impacts sur la valorisation du titre. A la suite de cette analyse, Amplegest pourra appréhender ces impacts dans sa gestion afin d'atténuer ces risques de long terme.

Engagement 5 : participer à des initiatives de place

En 2024, nous avons décidé de rejoindre le Climate Action 100+ afin d'interroger les entreprises sur leurs stratégies climatiques. Nous avons choisi d'intégrer le groupe de travail sur Air Liquide et d'aborder les points suivants :

1	Net Zero Greenhouse Gas (GHG) Emissions by 2050 (or sooner) Ambition ⓘ	✓ ⓘ
2	Long-term (2036-2050) GHG Reduction Target(s)	✓ ⓘ
3	Medium-term (2027 to 2035) GHG Reduction Target(s)	— ⓘ
4	Short-term (up to 2026) GHG Reduction Target(s)	— ⓘ
5	Decarbonisation Strategy	— ⓘ
6	Capital Allocation	— ⓘ
7	Climate Policy Engagement	— ⓘ
8	Climate Governance	— ⓘ
9	Just Transition	✗ ⓘ
10	TCFD Disclosure	— ⓘ
11	[New Beta Indicator] Historical GHG Emissions Reductions ⓘ	○ ⓘ

Engagement 6 : évaluer les plans de transition climatique des émetteurs

Nous évaluons les plans de transition climatique pour tous les émetteurs en portefeuille des fonds de la gamme Action d'Amplegest.

Par ailleurs, les fonds labélisés respectent les conditions suivantes :

- 15% des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée doivent être dotés d'un plan de transition climatique crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.
- 20% des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée font l'objet d'acte d'engagement.

Un émetteur est considéré comme faisant l'objet d'une vigilance renforcée lorsqu'il appartient à un secteur à fort impact climatique, c'est-à-dire les secteurs NACE A à H et L.

Trajectoire climatique des sociétés & température des portefeuilles : notre choix de modèle

Philosophie et description du process

Amplegest ayant choisi de s'aligner avec les accords de Paris et d'amener ses portefeuilles à respecter une trajectoire de 2.5° degrés en 2030 (point de passage) et de 1.5° à l'horizon 2050, cet objectif passe par la mesure des trajectoires climatiques des différents acteurs de nos univers d'investissement. Cet exercice se révèle encore aujourd'hui particulièrement complexe compte tenu de la diversité des objectifs, des points de départ, des différentes mesures des scopes concernés (notamment du scope 3).

Pour avoir une bonne compréhension de la trajectoire climatique des de ses investissements et de leur alignement avec les accords de Paris, Amplegest a développé un modèle propre « Celsius » combinant plusieurs types de données :

- Des estimations provenant du modèle externe ITR (MSCI Research),
- Un ensemble de données autorisant le suivi des engagements, des objectifs et de l'alignement aux accords de Paris.

La mesure des trajectoires climatiques : l'outil ITR (MSCI Research)

Afin de distinguer les entreprises qui empruntent des trajectoires de décarbonisation crédibles de celles qui prennent du retard, Amplegest a opté pour l'outil prospectif de mesure de la hausse implicite de la température (« Implied Temperature rise ») proposé par son prestataire de données MSCI qui permet d'évaluer l'alignement d'une entreprise ou d'un portefeuille sur les objectifs de l'accord de Paris.

Cette approche, qui donne la priorité aux réductions d'émission à partir d'une année donnée, n'exclut pas les émetteurs polluants et met plutôt en avant les entreprises en cours de décarbonisation dans les différents secteurs économiques.

La méthodologie ITR

L'Implied Temperature Rise (ITR) est une méthodologie externe développée par notre prestataire MSCI ESG Research. La méthodologie et le calcul de l'ITR à la fois à l'échelle d'une entreprise et d'un portefeuille sont disponibles sur le site internet du prestataire. La méthodologie considère les émissions de scope 1, 2 et 3 des entreprises détenues en Portefeuille. Le point de départ de cette méthodologie est le budget carbone mondial à ne pas dépasser pour limiter le réchauffement climatique à 2°C. Cette méthodologie considère que ce budget équivaut à 1 491 Gt CO₂e au 1er janvier 2021. Ce budget est mis à jour régulièrement. Une fois ce budget mondial 2°C établi, il s'agit de déterminer une trajectoire de réduction des émissions alignée avec la consommation de ce budget. Pour ce faire, MSCI ESG Research a modélisé une trajectoire mondiale unique en s'appuyant sur les budgets carbone et niveaux d'émissions indiqués dans le Rapport 2020 du Programme pour l'environnement de l'ONU sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, et un objectif net-zéro en 2070

AM PLEGE S T

pour limiter le réchauffement à 2°C tel que précisé dans le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5°C.

A travers trois étapes clés, la méthodologie détermine la part du budget carbone 2°C mondial alloué au Portefeuille et détermine si le Portefeuille va dépasser (« overshoot ») ou rester sous (« undershoot ») son budget alloué. La méthodologie ITR permet d'évaluer l'alignement d'une société (ou d'un portefeuille) sur les objectifs de l'Accord de Paris visant à contenir la hausse de la température mondiale bien en dessous de 2°C en trois étapes principales.

- Première étape : le budget carbone 2°C des entreprises détenues en portefeuille est déterminé en fonction de leur appartenance sectorielle. Ces budgets sont comparés aux émissions projetées de chaque entreprise jusqu'en 2070 considérant les objectifs de réduction d'émissions déterminées par ces dernières.
- Deuxième étape : chaque société est analysée et ses émissions futures estimées sont modélisées. Les ratios de budgets carbone 2°C et la proportion d'overshoot et d'undershoot alloués au Portefeuille sont déterminés en fonction de la part de détention de chaque entreprise. Le facteur d'attribution utilisé est l'Entreprise Value Including Cash (EVIC). Cette estimation repose sur l'évolution récente de ses émissions de carbone, ses objectifs de décarbonisation, la crédibilité de ses engagements, les moyens financiers déployés.
- Troisième étape : les ratios de budgets carbone et proportions d'overshoot et d'undershoot agrégés du Portefeuille sont convertis en degré d'élévation d'augmentation de la température en utilisant l'approche Transient Climate Response to Cumulative Emissions (TCRE) développée par le GIEC. Le facteur utilisé est 0,000545°C de réchauffement par Gt CO₂. Autrement dit, chaque Gt CO₂ émise, dépassant le budget carbone 2°C, impliquerait un réchauffement planétaire supplémentaire de 0,000545°C.

La formule est :

$$\text{ITR} = 2^{\circ} + \text{ratio d'overshoot ou d'undershoot du portefeuille} * \text{Budget carbone mondial } 2^{\circ}\text{C} * \text{facteur TCRE}$$

$$\text{Avec Budget Carbone } 2^{\circ}\text{C} = 1491 \text{ GT CO}_2\text{e et facteur TCRE} = 0.000545^{\circ}\text{C/Gt CO}_2$$

En résumé, l'ITR évalue l'ambition et la crédibilité d'une société concernant son alignement sur les objectifs de décarbonisation définis dans l'Accord de Paris..

Nous utilisons cette méthodologie pour calculer la trajectoire individuelle des valeurs de nos univers d'investissement et calculer la température de nos portefeuilles.

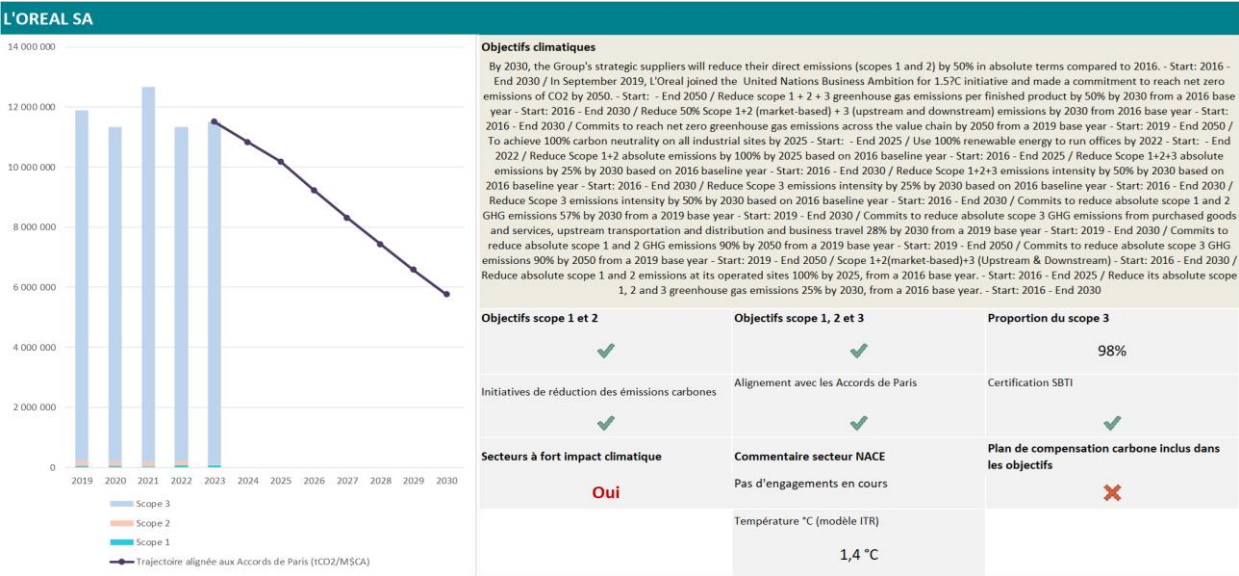
Notre outil « Celsius »

Notre outil Celsius a été construit pour avoir la vision la plus exhaustive possible de la trajectoire climatique des sociétés composant nos univers d'investissement. Outre l'outil ITR (MSCI Research) qui en constitue le socle, il regroupe un ensemble d'autres données permettant d'analyser l'évolution récente des émissions de CO₂, les objectifs de réduction des émissions par scope, la validation éventuelle du SBTi, l'alignement aux accords de Paris, l'existence de plans de compensation Carbone, la proportion du scope 3 au sein du total des émissions...

AMPLEGEST

Les données (modèle ITR & données complémentaires) sont mises à jour annuellement après publication des rapports annuels des sociétés ainsi que ponctuellement en cas d'analyse plus spécifique. En cas d'écart significatif constaté dans le temps entre les objectifs d'un émetteur et les réalisations observées, les gérants peuvent être conduits à alléger ou à céder leur position.

Exemple de notre outil Celsius - Le cas L'oréal



Exemple de notre outil Celsius - Le cas Arkema

